

Décision IPBES/1/2

Prochaines étapes de l'élaboration du programme de travail initial de la Plateforme

La Plénière,

Notant que les travaux au titre de la présente décision seront exécutés sur instruction du Bureau de l'IPBES et du Groupe d'experts multidisciplinaire, entre autres entités, y compris le secrétariat, le cas échéant. Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau mèneront leurs activités compte tenu des rôles et responsabilités de chacun tels que définis aux alinéas b) et c) de la section III des arrangements institutionnels de la Plateforme. Chacun de ces organes subsidiaires est tenu, aux termes de la présente décision, d'accomplir certaines tâches données; ils devront, pour ce faire, se consulter selon les besoins par l'intermédiaire de leurs présidents.

A. Programme de travail pour la période 2014-2018

1. *Prie* le secrétariat de recueillir et structurer tous les renseignements disponibles et d'établir un document sur les éléments à inclure dans le projet de programme de travail pour la période 2014-2018 en vue de l'élaboration du programme de travail, compte tenu des débats de la Plénière et des demandes reçues;

2. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau :

a) D'établir un projet de programme de travail pour la période 2014-2018 contenant une série hiérarchisée d'objectifs, de produits à réaliser, de mesures à prendre et de points de référence pour donner effet aux quatre fonctions de la Plateforme (évaluation, création de connaissances, appui aux politiques et renforcement des capacités), compte tenu des renseignements recueillis par le secrétariat ainsi que des demandes, contributions et suggestions pertinentes présentées, en particulier par les organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité et aux services écosystémiques;

b) De contacter, en collaboration avec le secrétariat, les entités qui ont présenté des demandes avant la session de la Plateforme en vue d'obtenir un complément d'information conformément aux directives énoncées au paragraphe 7 de la décision IPBES/1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme;

c) D'arrêter le texte définitif du projet de programme de travail, compte tenu des observations reçues durant la phase d'examen (décrite ci-après) et des demandes adressées à la Plateforme, et proposer des solutions relatives aux arrangements institutionnels en vue de l'exécution du programme de travail, y compris la mise en place d'organes subsidiaires et leur mandat;

3. *Prie* le secrétariat de présenter le projet de programme de travail, assorti d'estimations des coûts établies en consultation avec le Bureau, aux membres, aux observateurs et aux parties prenantes en vue de recueillir leurs observations dans le cadre d'un processus ouvert, et de rassembler les observations reçues pour que le

Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau les examinent avant la deuxième session de la Plénière;

4. *Prie* le secrétariat d'établir, en consultation avec le Bureau, des estimations du coût de l'exécution du programme de travail révisé pour 2014-2018, compte tenu des arrangements institutionnels proposés, et en proposant les mesures à prendre par la Plénière à sa deuxième session;

B. Réception et hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme

5. *Invite* les membres à présenter, conformément aux procédures et directives définies dans la décision IPBES/1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme, des demandes, y compris celles communiquées par les organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité et aux services écosystémiques;

6. *Invite* les organismes des Nations Unies s'occupant de la biodiversité et des services écosystémiques et les parties prenantes concernées, notamment les organisations intergouvernementales, les organisations scientifiques internationales et régionales et les fonds d'affectation spéciale pour l'environnement, à présenter des contributions et des suggestions conformément aux procédures et directives définies dans la décision IPBES/1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme;

7. *Prie* le secrétariat de rassembler les demandes, les contributions et les suggestions présentées pour analyse par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau;

8. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'établir un rapport contenant une liste hiérarchisée des demandes, ainsi qu'une liste hiérarchisée des contributions et suggestions, pour examen par la Plénière à sa deuxième session conformément aux procédures et directives définies dans la décision IPBES/1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme;

C. Systèmes de connaissances

9. *Prie* le secrétariat de rassembler les observations reçues concernant le document d'information portant sur la reconnaissance des savoirs autochtones et locaux et l'établissement de synergies avec la science (IPBES/1/INF/5) et d'aider le Groupe d'experts multidisciplinaire à organiser un atelier d'experts multidisciplinaire équilibré sur le plan de la représentation régionale, entre autres, en vue de contribuer à la mise au point du cadre conceptuel et d'autres aspects des travaux de la Plateforme;

10. *Invite* les membres, les observateurs et autres parties prenantes à proposer au secrétariat, pour examen par le Groupe d'experts multidisciplinaire, des candidatures pour la participation à l'atelier d'experts multidisciplinaire équilibré sur le plan de la représentation régionale;

11. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de recommander des procédures et méthodes de travail fondées sur des systèmes de connaissances différents pour examen par la Plénière à sa deuxième session, en tirant parti des contributions reçues;

D. Cadre conceptuel

12. *Prie* le secrétariat de rassembler les observations reçues au sujet du cadre conceptuel (IPBES/1/INF/9) et d'aider le Groupe d'experts multidisciplinaire à organiser un atelier d'experts et de parties prenantes multidisciplinaire équilibré sur le plan de la représentation régionale, entre autres, en vue de contribuer à établir un projet de cadre conceptuel pour la Plateforme;

13. *Invite* les membres, les observateurs et les parties prenantes à présenter au secrétariat des candidatures pour la participation à l'atelier d'experts multidisciplinaire équilibré sur le plan de la représentation régionale, lesquelles seront examinées par le Groupe d'experts multidisciplinaire;

14. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de recommander, pour adoption par la Plénière à sa deuxième session, un cadre conceptuel qui prenne effectivement en compte l'objectif, les fonctions et les principes opérationnels de la Plateforme ainsi que les relations entre ceux-ci, en tirant parti de diverses sources et activités, notamment des contributions émanant des ateliers et des travaux sur les systèmes de connaissances présentés dans la section ci-dessus;

E. Étude préliminaire

15. *Demande* au secrétariat de recueillir toutes les observations reçues sur l'étude préliminaire et d'établir un document sur le sujet pour examen par le Groupe d'experts multidisciplinaire;

16. *Demande* au Groupe d'experts multidisciplinaire d'examiner le document et de recommander une procédure aux fins de l'étude préliminaire pour adoption par la Plénière à sa deuxième session;

F. Procédures relatives aux rapports et produits

17. *Prie* le secrétariat de recueillir toutes les observations reçues et d'établir le document sur les procédures pour la préparation des évaluations et l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports et autres produits à réaliser (IPBES/1/INF/3);

18. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire d'examiner le projet de texte et de recommander une série de procédures pour adoption par la Plénière à sa deuxième session;

G. Structure régionale future éventuelle et composition du Groupe d'experts multidisciplinaire

19. *Prie* le secrétariat de recueillir toutes les vues et observations reçues concernant le document d'information sur la structure régionale et la composition du Groupe d'experts multidisciplinaire (IPBES/1/INF/7) et de présenter un document révisé au Groupe d'experts multidisciplinaire;

20. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, en collaboration avec le Bureau, d'examiner le projet de document et de recommander, pour adoption par la Plénière à sa deuxième session, la structure régionale et la composition du futur Groupe d'experts multidisciplinaire;

21. *Prie* le Bureau de remercier tous les candidats ayant postulé pour être membres du Groupe d'experts multidisciplinaire provisoire et demande également au Bureau et au secrétariat d'inviter les candidats à s'inscrire sur une liste d'experts afin que la Plateforme puisse recourir à leurs services pour ses travaux futurs;

22. *Demande* au Groupe d'experts multidisciplinaire de fournir des informations concernant les connaissances spécialisées dont le Groupe a besoin, dès qu'il en aura décidé, en vue de la mise en œuvre du programme de travail;

23. *Demande* au Bureau de revoir la procédure administrative suivie pour sélectionner les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire provisoire, en veillant en particulier à ce que des consultations efficaces aient lieu afin de garantir l'équilibre s'agissant du programme de travail, et de formuler des recommandations sur la procédure de sélection des futurs membres du Groupe d'experts multidisciplinaire;

24. *Demande* au secrétariat d'inviter les membres, les observateurs et les parties prenantes à faire des observations sur les projets de recommandations, et demande en outre au Bureau, en collaboration avec le secrétariat, d'élaborer un projet de procédure administrative tenant compte de toutes les observations reçues pour examen par la Plénière à sa deuxième session;

H. Stratégie de mobilisation des parties prenantes

25. *Invite* l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Conseil international pour la science à collaborer avec les parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé, et avec le secrétariat pour établir, en consultation avec le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, un projet de stratégie de mobilisation des parties prenantes en vue de la mise en œuvre du programme de travail;

26. *Prie* le secrétariat d'engager un processus de consultation bénéficiant d'une large diffusion, auquel participeraient les membres, les observateurs et les parties prenantes, sur le projet de stratégie de mobilisation des parties prenantes et d'en présenter une version révisée pour adoption par la Plénière à sa deuxième session;

I. Partenariats stratégiques éventuels

27. *Prie* le Bureau d'établir, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et avec le concours du secrétariat, des directives pour l'établissement de partenariats stratégiques avec différents partenaires, notamment les accords multilatéraux sur l'environnement, les institutions universitaires et scientifiques et les organismes des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre du programme de travail;

28. *Prie* le secrétariat d'engager un processus de consultation bénéficiant d'une large diffusion, auquel participeraient les membres, les observateurs et les parties prenantes, sur les directives pour l'établissement de partenariats stratégiques et de les présenter pour adoption par la Plénière à sa deuxième session.
